

Le projet de loi sur les langues fixe des critères permettant à des collectivités de sauter le pas

# Douze communes peut-être bilingues

« PATRICK CHUARD

**Conseil d'Etat** » «C'est un moment historique et je pèse mes mots», a déclaré Didier Castella lundi matin. «Cela fait cinquante ans que le canton de Fribourg tente de se doter d'une législation sur les langues et toutes les tentatives ont échoué à ce jour avant même d'être publiées et mises en consultation», a rappelé le ministre en charge des Institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Les demandes pour compléter la législation se font pressantes depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale, en 2004. Le texte constitutionnel du canton mentionne que le français et l'allemand sont les langues officielles du canton. Il indique en outre dans son article 6 que dans les communes comprenant «une minorité linguistique autochtone importante», le français et l'allemand peuvent être les langues officielles conjointement. Des notions floues, sans autres précisions à ce jour. L'arsenal juridique à ce sujet présentait «une lacune», a reconnu lundi Didier Castella.

## Autonomie communale

L'originalité du projet qu'avance aujourd'hui le Conseil d'Etat, mis en consultation jusqu'au 31 octobre, est de laisser les coudees franches aux communes. «Le souci de simplicité et de respect de l'autonomie communale est au cœur de cette loi», affirme le directeur des Institutions. Avec ses 28 articles et beaucoup de clarté, l'avant-projet de loi sur les langues officielles et la promotion du bilinguisme (AP-LLOP), de son petit nom officiel, a le mérite d'ouvrir une porte aux communes.

Et Didier Castella de souligner que tous les échecs précédents «reposaient sur une grande crainte, la guerre des langues. Le bilinguisme à la fribourgeoise, c'était un peu: pour vivre heureux et bilingues, vivons cachés. Mais la réalité a changé. La question des langues n'est plus perçue comme un affrontement entre deux communautés désireuses de s'imposer, mais comme une richesse et une opportunité exceptionnelles».

Chef du Service des communes, Christophe Maillard



Le bilinguisme est une richesse, affirme le Conseil d'Etat fribourgeois, qui défend une «vision fraternelle» reposant sur le «respect et la confiance mutuelle». Corinne Aeberhard/photo prétexte

précise que le projet de loi «exclut d'imposer une langue officielle» car la question des langues reste «sensible». La Constitution stipule que «l'Etat et les communes veillent à la répartition territoriale traditionnelle des langues». Dans le cas présent, «l'Etat le fait en posant un cadre assez large permettant aux communes de s'exprimer en toute autonomie», souligne Christophe Maillard.

Le projet avance plusieurs critères pour qu'une commune puisse prétendre devenir bilingue (lire ci-dessous). La proportion de la population «s'ex-

primant dans l'autre langue officielle» doit «dépasser 10% dans chacune des statistiques disponibles depuis les vingt-cinq dernières années». Ou «l'utilisation sur le territoire concerné de cette langue officielle est le reflet d'une pratique historique, stable depuis les cinquante dernières années.»

## Possible à Fribourg

Un autre critère est la contiguïté: une commune aspirant à être bilingue doit être voisine d'une autre commune dont la langue officielle «correspond à sa propre minorité linguistique». Ces conditions devraient

facilement permettre à la ville de Fribourg de prétendre à être bilingue. Les élus de la capitale cantonale ont récemment donné un signal en ce sens, votant une résolution pour soutenir l'idée d'un logo bilingue.

Le critère des 10% pour définir une minorité linguistique «importante» se situe en revanche bien en dessous des demandes de la Communauté romande du Pays de Fribourg, qui réclamait une limite de 30% en mai dernier. «Le seul critère numérique est réducteur», commente Christophe Maillard, qui fait remarquer que cette loi donne une «possibilité»

aux communes mais qu'elle n'impose rien.

## Une commune sur dix

Samuel Russier, secrétaire général de la DIAF, précise que 12 communes sur les 121 du canton pourraient choisir de devenir bilingues, selon ces critères. Huit sont francophones: la ville de Fribourg, Granges-Paccot, Marly, Pierrafortscha, Villars-sur-Glâne, Courtepin, Cressier et Mont-Vully. Quatre sont germanophones: Courgevau, Meyriez, Morat et Tinterin.

Pour l'anecdote, le critère de la minorité linguistique permettrait à quatre communes

broyardes de prétendre au bilinguisme: Delley-Portalban, Gletterens, Vallon et Châtillon. Mais elles ne sont en revanche pas voisines de communes germanophones.

## «Fier du bilinguisme»

Didier Castella se défend de vouloir déplacer la frontière des langues dans le canton de Fribourg. «Ce que nous ouvrons aujourd'hui, c'est la question du statut bilingue et pas celle d'une modification de frontière», considère le ministre. Faisant remarquer, à l'attention des francophones, que «des communes alémaniques peuvent également s'annoncer bilingues». Il dit ouvrir «avec réjouissance ce débat sensible mais dans une attitude empreinte d'humilité tant on m'a prêté les écueils possibles de cette loi». Un débat public sera organisé lors de la journée du bilinguisme le 20 septembre prochain.



## «La question des langues n'est plus perçue comme un affrontement»

Didier Castella

«Il faut être fier de notre bilinguisme fribourgeois, qui ne se veut pas élitaire mais pragmatique et j'en suis un parfait exemple avec mon «Couchepin Deutsch», ironise ensuite Didier Castella. Pour le Conseil d'Etat, le bilinguisme du canton participe aussi de son attractivité économique et culturelle. «Fribourg se pose en pionnier sur un domaine qui le caractérise depuis toujours.»

Le projet de loi propose également d'accorder une aide unique de 100 francs par habitant à chaque commune qui ferait le choix du bilinguisme. Elle institue également la création d'un poste de délégué cantonal au bilinguisme »

## MODE D'EMPLOI POUR OBTENIR LE STATUT DE COMMUNE BILINGUE

Vous souhaitez que votre commune devienne bilingue? Il faut pour cela que la langue minoritaire soit parlée par 10% des locuteurs ou qu'elle soit «historique». Une commune limitrophe doit également parler la langue minoritaire de votre commune. Si ces conditions sont remplies, le Conseil communal ou le dixième des citoyens de votre commune peut en faire la demande. Une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 1<sup>er</sup> janvier 2029, serait instituée pour de telles demandes – si toutefois ces dispositions sont maintenues au

terme de la consultation et approuvées par le Grand Conseil l'an prochain.

Une fois la demande déposée, le canton examinerait si les conditions sont remplies. Si oui, les citoyens de la commune voteraient, à la majorité simple, sur l'éventuel bilinguisme de la commune. En cas de succès, tous les documents communaux devraient être traduits en deux langues et chaque citoyen aurait le droit de s'adresser à l'administration dans la langue de son choix. Si personne dans votre commune ne demande le bilinguisme,

la langue officielle restera celle de la majorité. Le projet du Conseil d'Etat prévoit aussi de modifier la langue d'une commune au-delà de 2029, au cas où les groupes linguistiques devaient évoluer. Précision: «Une commune ne pourrait pas basculer dans l'autre langue sur un simple vote, elle devrait nécessairement passer par le stade du bilinguisme». D'autre part, si une commune bilingue voulait abandonner l'une de ses deux langues officielles, cela passerait également par un vote dans les urnes. PC

## Les Jardins du Fief de retour

**Romont** » Les organisateurs ont concocté une programmation musicale variée pour animer les soirées.

Le bar éphémère des Jardins du Fief reprend ses quartiers au pied du château de Romont du 19 juin au 30 août. Il sera ouvert les jeudis, vendredis et samedis, de 15 h à minuit, communique l'association des Jardins du Fief. Le bar restera fermé durant la

braderie et lors des festivités du 1<sup>er</sup> août.

«Notre programmation se veut variée et relativement accessible», confie Karine Copparoni, présidente de l'association. Neuf groupes sont déjà programmés. Parmi lesquels des fidèles du lieu comme Agathe Blues Band, Buckle Up ou Got Blues, ainsi que des découvertes, à l'instar du groupe Nonante aux influences new wave ou de l'im-

probable duo saxophone et batterie de Hors-Piste.

Les organisateurs promettent d'autres surprises. «L'idée est d'avoir chaque week-end une animation spéciale.» Le bar proposera cartes de vins, cocktails, autres boissons et petite restauration.

«Nous disposons d'une place de jeux sécurisée», complète Karine Copparoni, qui compte toucher un large public, «des plus aux moins jeunes». » CG

## ESTAVAYER

### BIENTÔT UN NOUVEL EMS

La réalisation du nouvel établissement médico-social (EMS) d'Estavayer-le-Lac, qui doit remplacer Les Mouettes dès l'automne 2027, se précise. La mise à l'enquête publique du projet architectural a pris fin, sans avoir rencontré d'opposition, annonce le Réseau santé social de la Broye fribourgeoise (RSSBF). Le plan d'aménagement de détail avait, lui, suscité une opposition. VIM

## Le Cabalet va s'animer

**Bulle** » Le parc du Cabalet va s'animer dès le 24 juin et jusqu'au 4 juillet. Le Service enfance-jeunesse de la ville de Bulle renouvelle en effet l'opération Cabal'été qui prévoit activités créatives et culturelles pour les enfants et les familles, le tout gratuitement. La manifestation accueillera de nouveau Les Charrettes de l'association fribourgeoise Espace-Temps et leurs remorques pour développer de l'anima-

tion socioculturelle mobile, selon un communiqué.

Le rendez-vous est donné tous les après-midi, sauf les dimanches et lundis pour des ateliers, des repas communautaires, des concerts et même une bataille d'eau. Le théâtre sera également à l'honneur avec la participation du Théâtre de la Carriole. Tout le programme est à découvrir sur le site du Service de la jeunesse du chef-lieu grüérien. » PB